

# CONSEIL DE L'EUROPE

Session Avril 2016

Droits de l'Homme en Europe : rapport 2015. Représentation politique des femmes. Droits humains et questions éthiques sur la gestation pour autrui.

## Assemblée parlementaire

### Les droits de l'homme en Europe : présentation de l'édition 2015 du rapport d'activité par le Commissaire aux Droits de l'Homme 18/04/2016

« L'année 2015 a été marquée par la peur et l'insécurité en Europe. Le conflit dans l'est de l'Ukraine et le malaise économique persistant ont été éclipsés par un sentiment de vulnérabilité face aux menaces terroristes et par la panique ressentie devant l'apparente incapacité à gérer l'afflux de demandeurs d'asile », a déclaré le Commissaire Nils Muižnieks.

L'afflux continu de migrants, y compris des réfugiés et des demandeurs d'asile, s'est accompagné, dans de nombreux pays européens, d'une peur grandissante, qui a parfois accentué les doutes quant à la capacité de l'Europe à gérer la diversité et nourri les préjugés anti-musulmans. Pour que les droits de l'homme des migrants soient respectés, le Commissaire « a examiné les allégations de refoulement et de mauvais traitements aux frontières, l'accès à la protection internationale, les conditions d'accueil, le traitement des groupes vulnérables et la xénophobie à l'encontre des nouveaux arrivants. »

La multiplication des attentats terroristes a conduit certains Etats à adopter des lois qui n'accordent pas assez d'attention à la protection des droits de l'homme bien qu'il soit légitime de renforcer les budgets et les pouvoirs des services de sécurité.

Le rapport met aussi en évidence une tendance persistante qui s'est encore accentuée en 2015 : les pressions de plus en plus fortes exercées sur les défenseurs des droits de l'homme et les journalistes.

### Représentation politique des femmes : l'Etat doit aller au-delà des quotas et introduire le principe de parité

L'APCE a appelé les Etats membres et observateurs du Conseil de l'Europe, ainsi que ses partenaires pour la démocratie à introduire le principe de parité dans leur constitution ou dans leur législation électorale. Sur la base du rapport d'Elena Centemero (Italie, SOC), la résolution adoptée préconise en même temps une approche globale combinant des mesures positives – notamment les quotas – assorties de sanctions en cas de non-respect, et des mesures d'accompagnement, permettant aux membres d'organes élus de concilier leurs activités avec leur vie privée, et prévoyant un financement public pour promouvoir au sein des partis politiques la représentation politique des femmes.

Enfin, le texte adopté encourage la recherche et la collecte de données sur la participation des femmes en politique au niveau national, régional, et local, et propose d'évaluer régulièrement l'impact de la législation et des politiques nationales destinées à accroître cette participation.

## Commission des questions sociales et de la santé

### Droits humains et questions éthiques pour la gestation pour autrui (GPA)

20/04/2016, la *Commission* se réunissait pour la première fois depuis le rejet du rapport De Sutter favorable à la gestation pour autrui (GPA) à Paris le 15 mars 2016.

Un tel rejet en Commission est rare. La présidente de la Commission, Stella Kyriakides (PPE, Grèce) et Pétra De Sutter (Socialiste, Belgique) ont profité du flou réglementaire pour tenter de garder la main sur le dossier et faire « avancer » la GPA en Europe. Plusieurs députés ont indiqué que la procédure devrait être arrêtée ou que le sujet devrait être confié à un autre rapporteur. Le député britannique J. Donaldson (Conservateur, RU) a déploré que la Commission soit « *entre les mains de la rapporteure* », dénonçant un véritable « *système stalinien* » pour qualifier les manœuvres pro-GPA de Stella Kyriakides et de Pétra De Sutter.

Acculée, la présidente a alors décidé de reporter le sujet à l'ordre du jour de la réunion de la Commission du 2 juin à Paris, invitant Petra De Sutter à y présenter un nouveau texte. Petra De Sutter a indiqué que son nouveau texte se concentrerait soit sur la protection de l'intérêt supérieur de l'enfant, soit sur l'opposition à la gestation pour autrui commerciale.

Ne viser que la GPA « commerciale » est une façon de rendre acceptable la GPA non-commerciale, à supposer qu'elle existe ; quant à l'intérêt de l'enfant, il est instrumentalisé au profit des commanditaires qui l'invoquent pour que l'enfant leur soit confié. Dans ce cas, le principe de la GPA serait accepté.

Il convient de rappeler la clarté de la position du **Parlement européen** ( Bruxelles) qui « *condamne la pratique de la gestation pour autrui qui va à l'encontre de la dignité humaine de la femme, dont le corps et les fonctions reproductives sont utilisés comme des marchandises; estime que cette pratique, par laquelle les fonctions reproductives et le corps des femmes, notamment des femmes vulnérables dans les pays en développement, sont exploités à des fins financières ou pour d'autres gains, doit être interdite et qu'elle doit être examinée en priorité dans le cadre des instruments de défense des droits de l'homme* »

Conclusion et perspectives : La Conférence des OING reste à l'écoute des initiatives des ONG nationales. La lutte contre la radicalisation des citoyens mais aussi des gouvernements nécessite des efforts. La Conférence recherche des pratiques « inspirantes » des ONG et de leurs partenaires autour des politiques effectives, basées sur la gouvernance démocratique.

En 2016 : deux majeures initiatives.

- 1) une conférence sur les activités politiques des ONG et leur financement :
  - de nombreux états exigent des ONG financées par les fonds étrangers de se déclarer comme « des agents étrangers »
  - la marchandisation des services fournis par des ONG change la définition de l'intérêt général
- 2) création d'une plate-forme de dialogue pour la protection de l'espace civique.

**Brigitte LE GOUIS,**  
**Représentante du UEF au Conseil de l'Europe**